



COMMUNIQUÉ

ADOPTION HISTORIQUE D'UNE DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PREMIÈRES NATIONS AUX LANGUES ANCESTRALES

Saint-Sauveur, le 5 septembre 2024 – Les chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), réunis en assemblée, ont adopté une déclaration historique sur les droits aux langues ancestrales lors de la deuxième édition du Forum sur les droits linguistiques des Premières Nations, qui avait lieu au Manoir Saint-Sauveur les 4 et 5 septembre. Cette déclaration trace la voie en précisant ce pouvoir dans l'exercice de notre droit à l'autodétermination. Au cœur de nos identités, les langues ancestrales doivent être protégées, reconnues et transmises. Cette responsabilité nous incombe, nous avons l'obligation de poser des gestes concrets dès maintenant.

Les traditions juridiques des Premières Nations sont encore vivantes et doivent être reconnues. Les chefs sont mobilisés dans ce mouvement d'affirmation, avec le souhait incontournable de maintenir et de revitaliser les langues ancestrales pour assurer leur transmission aux générations futures. En dépit des manquements actuels et des défis rencontrés dans nos relations avec le gouvernement du Québec, nous sommes devant l'opportunité d'agir autrement, dans le respect de nos droits et de nos aspirations.

« L'adoption de cette déclaration par les chefs de l'APNQL est une affirmation identitaire claire qui se doit d'être respectée. Elle s'inscrit dans la décennie internationale des langues autochtones. Nous sommes pleinement engagés à exercer notre autodétermination incluant notre compétence et nos responsabilités pour préserver nos langues et nos cultures. » *(Ghislain Picard)*

« Nous sommes fiers, comme peuples des Premières Nations, de pouvoir reprendre notre juste place sur nos territoires tout en mettant de l'avant nos langues maternelles. C'est ainsi que nous pouvons exercer nos traditions, nos valeurs et surtout nos visions du monde pour assurer le maintien de nos langues ancestrales. Nous affirmons ainsi haut et fort nos identités culturelles. » *(Sipi Flamand)*

« Nous prenons nos responsabilités et le pouvoir qui en découle pour tracer la voie à ce qui suivra afin que nos communautés et nos membres disposent des outils, moyens et ressources nécessaires pour assurer le maintien et la vitalité des langues ancestrales. » *(Sarah Cleary)*

À propos du CRLA (Comité régional sur les langues ancestrales)

Créé en 2020 par l'APNQL, le CRLA soutient les Premières Nations et collabore avec elles afin de contribuer au maintien et à la revitalisation de leurs langues ancestrales. Les mandats du Comité sont de mobiliser et d'informer les Premières Nations sur les divers enjeux touchant leurs langues et de les soutenir dans la défense de celles-ci. Pour en savoir plus, rendez-vous sur son site Web au www.languesancestrales.ca.

À propos de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est un organisme régional politique qui regroupe les 43 chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador. Pour en savoir plus, rendez-vous sur son site Web au www.apnql.com.

SOURCE : Comité régional des langues ancestrales / Regional Committee on First Nations Languages.

- 30 -

Source : Sarah Cleary, directrice
Comité régional sur les langues ancestrales
418-842-7672, poste 3112
scleary@cepn-fnec.com

Renseignements : Florence Demers
fdemers@cepn-fnec.com
418-558-9699